

REGLEMENT

1ere COURSE DES « FILLES & GARCONS DE CAFE »

Environ 1,5 km

Saint-Raphaël / Fréjus

Samedi 18 juin 2022 à 17h00

Article I- Organisation

Les communes de Fréjus & Saint-Raphaël organisent la 1ere Course des « Filles & Garçons » de Café le 18 juin 2022 à 17h00.

Article II - Participation

- Être âgé de 18 ans et plus et être professionnel de la restauration en contrat sur Saint-Raphaël ou Fréjus
- 2 participants par établissement maximum (*attention les places sont limitées à 50 participants - 25 par commune- dès le quota atteint les inscriptions en ligne seront fermées)
- Avoir complété le formulaire d'inscription en ligne (deux si 2 participants)
- **Date limite d'inscription : Lundi 13 juin midi**
- Inscription gratuite

Article III- Descriptif du programme & parcours défini

16h30

ESPLANADE DELAYEN

RDV DES PARTICIPANTS

Distribution des dossards et « plateaux kits course » aux professionnels inscrits

Prise de photo des participants

16h45

Briefing des participants au départ

17h00

Top départ Saint-Raphaël Course des Filles & Garçons de café

Sur le trottoir côté MER avec les piétons direction Saint-Raphaël vers Fréjus

Demi-tour autour de l'Esplanade du platane qui se trouve à la jonction Pasteur/Libération

Retour vers l'Esplanade parking Kennedy Saint-Raphaël

17h30

ESPLANADE PARKING KENNEDY

Arrivée ! Fin de la course - Evaluation par le Jury des 5 premiers arrivés

18h00

Pont de l'Arcole (Place de Provence à côté du Carrousel)

Classement et remise des prix

Article IV- Modalités

Pour cette 1ère édition mutualisée de la course des filles et garçons de café, des participants s'affronteront sur un parcours d'environ 1,5 KM (1500 mètres)

Chaque participant devra effectuer le parcours défini avec un plateau fourni et garni également.

Avant le départ, tous les plateaux sont préparés et contrôlés avant d'être mis à disposition des concurrents.

Il faut marcher bon train mais ne jamais courir, et renverser le moins possible de liquide.

Le gagnant étant celui qui termine le plus vite la course en ramenant la plus grande quantité d'eau et qui obtient le plus grand score en fonction de la liste d'évaluation établie (disponible sur place au moment du départ).

Le jury, très attentionné, contrôle le niveau d'eau de chaque concurrent à l'issue du parcours et réceptionnera la commande qui devait être mémorisée.

Une tenue élégante et représentant la profession est à privilégier.

Des points seront attribués pour le respect de ce critère. A titre d'exemple de tenues traditionnelles :

Tenue Homme : Pantalon Noir / Chemise Blanche / Chaussures Noires / Nœud papillon / Tablier.

Tenue Femme : Jupe Noire ou pantalon / Chemisette blanche / Tablier/ Chaussures Noires / Cheveux attachés.

A vous de choisir !

Chaque concurrent recevra un dossard qui devra obligatoirement être visible et porté au dos durant toute la durée de l'épreuve.

Article V – Litige et responsabilité

Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs. Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait

Article VI – Communication du règlement

Le présent règlement est adressé à tous les participants inscrits à cette course. Ce règlement est également consultable sur le site internet de chaque ville. Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur dans le respect des conditions énoncées.

Article VII- Attribution des récompenses

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au tribunal compétent.

Récompenses :

Les 3 premiers seront récompensés.

Un trophée sera remis à l'établissement du gagnant et ce dernier s'engage à le remettre en jeu l'année suivante.

Des lots de consolation seront offerts à tous les participants ainsi qu'au gagnant de Saint-Tropez 2022, invité d'honneur.

Article VIII – Dotation des courses

Les gagnants recevront chacun, divers lots offerts par les partenaires dont la valeur n'est pas encore connue sur présentation de son dossard après la course.

Chaque participant se verra remettre des lots offerts de type « Goodies » par les partenaires. Il n'y aura pas d'échanges de lots, pas de remboursement, pas de contre-valeur.

Article IX – POINTAGE

Tout concurrent surpris en train de courir sera immédiatement disqualifié.

Pénalités

- 1 point enlevé par objet manquant ou vide.
- Disqualification si le concurrent arrive avec le plateau vide.
- Les organisateurs seront intransigeants sur la bonne tenue et le comportement des engagés.
- Les 5 premiers arrivés seront jugés avec un système de points disponible sur place avant la course. La rapidité, l'élégance, l'agilité et la mémoire seront évalués.

Article X – Composition du JURY

- 1 jury sera constitué de 5 représentants des deux communes

Article XI – Annulation / modification de la course

En cas de conditions météo trop défavorables, les organisateurs se réservent le droit de modifier ou annuler l'événement sans obligation de report. Le parcours peut également être sujet à des modifications.